Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le 3 FEV. 2023

ID: 039-283900017-20230124-C2023 02-DE

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procurations : 0
Nombre de votants : 17
Votes pour : 17
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :

22/12/2022

Séance du 24 janvier 2023

Délibération n° C 2023-02

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil d'Administration

Groupe de travail optimisation du potentiel humain : état des lieux

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Serge CASTEL Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

<u>Titulaires</u>: Mesdames Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Florence GAY, Sandra HÄHLEN, Florence MAUPOIL, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE, Messieurs Claude BORCARD, Christian BUCHOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants: Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE; Monsieur Gérard BONNET.

<u>Excusés</u>: Mesdames Danielle BRULEBOIS, Christelle PLATHEY, Françoise VESPA Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Cyrille BRERO, Jean-Pascal FICHERE, Stéphane LAMBERGER, Jean-Luc LEGRAND, Christophe MATHEZ, Laurent PETIT.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude BORCARD.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Luc MICHEL ; Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON était excusée.

Membres élus à voix consultative

Madame Nadia WAUQUIER; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Sergent-chef Franck TOUILLIER; Messieurs l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ et l'Adjudant-chef Lionel QUAND étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Catherine GIRARD (Adjointe au chef du service Finances), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Noémie ROUFFIAC (Adjointe au Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département); Messieurs le Colonel Cyril FOURNIER (Directeur Départemental Adjoint), le Lieutenant-colonel Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 18 janvier 2023 ;

Vu l'avis de la Commission du Personnel du 18 janvier 2023 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Depuis 10 ans les interventions ne cessent d'augmenter et les ressources humaines diminuent. La complémentarité SPP/SPV reste le modèle que le SDIS du Jura veut faire perdurer mais la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires s'effondre en journée/semaine alors qu'elle remonte en soirée et le week-end.

Face à cette difficulté, en journée, qui met en péril les secours apportés aux jurassiens et au recours aux mêmes personnels pour assurer les départs, à savoir, les sapeurs-pompiers professionnels avec un engagement de sapeurs-pompiers volontaires et les mêmes sapeurs-pompiers volontaires disponibles, un groupe de travail a été créé à l'initiative du Président afin d'optimiser le potentiel humain.

Les objectifs du groupe sont :

- la présentation d'un état des lieux (CASDIS de janvier),
- les pistes d'optimisation des ressources existantes (CASDIS de mars).
- les propositions concrètes et chiffrées (CASDIS de septembre ou d'octobre).

Il faut noter que cet état des lieux s'inscrit uniquement sur le plan des territoires et de l'opérationnel (le fonctionnel impacté aussi n'est pas abordé).

Enfin, ce travail tient évidemment compte :

- du cadre réglementaire qui impose des formations, un temps de travail de 1 607H/an à prendre en compte avec la DETT,
- des grades et des emplois référencés dans les textes régissant la fonction publique.
- du règlement opérationnel,
- du SDACR,
- du règlement intérieur.

C'est à travers un diaporama à la fois didactique et constatant la situation opérationnelle que nous allons vous présenter cet état des lieux.

Il nous est demandé d'en délibérer et de prendre acte de cet état des lieux.

DECISION N° C 2023-02 DU 24 JANVIER 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte de cet état des lieux.

L'annexe est jointe à la délibération.

Certifié exécutoire pour proje été par en Préfecture de FEV. 2023 2023 Affiché le Publié au RAA du 1er trimestre 2023 Le Président du Conseil d'Administration du Service Departemental d'Incendie et de Secouls du JURA.

Clément PERNOT